

Commission
de toponymie

rapport **annuel**
de gestion
2004-2005



Commission
de toponymie

rapport **annuel**
de gestion
2004-2005



La Commission de toponymie a rédigé le contenu
de cette publication et a supervisé
la production de cette édition.

Dépôt légal - 3^e trimestre 2005
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-45079-5
ISSN 0714-2145
© Gouvernement du Québec, 2005

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2004-2005* de la Commission de toponymie pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005. Ce document décrit le contexte de fonctionnement de l'organisme et rend compte des résultats atteints en regard des objectifs fixés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

La ministre de la Culture et des Communications,

Lise Beauchamp
Québec, novembre 2005

Madame Line Beauchamp
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc 1A
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de gestion* de la Commission de toponymie pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

La présidente par intérim,

France Boucher
Québec, novembre 2005

**Table
des matières**

Déclaration de la présidente par intérim	IX
Rapport de la vérification interne	XI
Rapport de la présidente par intérim	XIII

Partie 1

La Commission de toponymie

Mission et mandat	1
Contextes	2
Contexte externe	2
Contexte interne	3
Clientèles, mandats et services offerts	3
Services, outils et publications	4
Organisation	4
Les membres de la Commission de toponymie	4
La structure administrative de la Commission	5
Ressources humaines	5
Développement des ressources humaines	5
Dotation et mobilité	6
Embauche et représentativité	6
Embauche des membres des communautés culturelles, autochtones et anglophones	6
Représentativité des groupes cibles au sein de l'organisme	7
Représentativité des personnes handicapées	7
Représentativité des femmes	7
Relève	7
Programme d'aide aux employés	8
Relations de travail	8
Santé et sécurité au travail	8
Ressources financières et matérielles	9
Ressources financières	9
Ressources matérielles	9
Ressources informationnelles	10
Technologies de l'information	10
Ressources documentaires	11

Partie 2

Le cadre de gestion

Philosophie de gestion	12
Principes	12
Éléments constitutifs	12
Déclaration de valeurs	13

Partie 3

Les résultats obtenus en regard du plan stratégique

Les objectifs 15

Partie 4

Les résultats obtenus en regard de la déclaration de services aux citoyens

Les engagements de la Commission 19

Partie 5

**Les résultats obtenus en regard d'objectifs complémentaires
inscrits au plan d'action annuel 2004-2005**

Les actions 22

Partie 6

Application des obligations législatives et gouvernementales

La politique linguistique 28

L'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels 28

Activités de sensibilisation et de formation en 2004-2005 28

Annexe 1

Organigramme de la Commission de toponymie au 31 mars 2005 30

Annexe 2

La déclaration de services aux citoyens 31

***Déclaration de
la présidente
par intérim***

Les informations contenues dans ce rapport relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Le *Rapport annuel de gestion 2004-2005* de la Commission de toponymie vise à :

- décrire fidèlement la mission, le mandat et les orientations stratégiques de la Commission;
- présenter en outre les objectifs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présenter des données exactes et fiables.

Je déclare donc que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables.

La présidente par intérim,

France Boucher
Québec, novembre 2005

***Rapport de
la vérification
interne***

Madame France Boucher
Présidente par intérim
Commission de toponymie
750, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 9M1

Madame la Présidente,

Pour donner suite au mandat de vérification interne qu'a reçu la Direction de la recherche et de la vérification interne de l'Office québécois de la langue française, nous nous sommes assuré que le contenu du rapport annuel de gestion de la Commission de toponymie pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 soit validé. Cette validation a pris la forme d'une mission d'examen et visait à attester que les résultats présentés par rapport aux objectifs du plan stratégique 2001-2004 sont cohérents et corroborés par d'autres sources.

L'analyse nous permet de conclure que les résultats présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2004-2005* de la Commission ainsi que les explications connexes nous paraissent plausibles.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Le directeur de la recherche et de la vérification interne,

Pierre Bouchard
Montréal, novembre 2005

**Rapport
de la présidente
par intérim**

À la Commission de toponymie, l'année 2004-2005 aura été marquée par des réalisations d'importance qui ont permis l'avancement de la mission toponymique ainsi que l'amélioration des services offerts aux citoyens. La Commission a contribué à la modernisation de l'État, et ses travaux liés à la mission toponymique ont également favorisé le rayonnement national et international du Québec.

**Avancement
de la mission toponymique**

Cette année, la mission toponymique a fait de grands pas. En effet, des quelque 3800 toponymes inventoriés au cours de l'année, 2271 ont été officialisés. Parmi les toponymes officialisés, 1588 désignent des voies de communication, 230 des parcs publics, 91 des lacs, 74 des barrages, 27 des rapides, alors que 38 proviennent de l'enquête menée sur la Basse-Côte-Nord, à Natashquan et à Aguanish. Cette enquête, qui n'a pourtant duré qu'une semaine, témoigne de l'existence et de la richesse d'un corpus de noms de lieux en usage parmi la population et encore inconnus de la Commission. Il s'avère important de continuer à consacrer des ressources à l'inventaire et au traitement des noms de lieux, vu l'urgence d'inventorier ces toponymes avant que la tradition orale, qui les supporte, ne s'érode.

Relevant l'offre faite par les Publications du Québec, la Commission a effectué l'ensemble des travaux préparatoires devant mener à la réédition du dictionnaire *Noms et lieux du Québec*, laquelle paraîtra au printemps 2006. Cette nouvelle publication comportera une mise à jour du portrait toponymique municipal, grandement modifié depuis 1996. Elle introduira également 800 nouveaux articles traitant de l'origine de noms de lieux officiels du Québec, ce qui représente un enrichissement d'au moins 10 % du corpus initial.

Dans le secteur de la toponymie d'intérêt municipal, la Commission a poursuivi le travail mené en collaboration avec les municipalités intéressées afin, notamment, d'harmoniser la nomenclature odonymique des nouvelles villes regroupées depuis 2001. Elle leur a ainsi plus particulièrement offert son expertise en matière de normalisation des nouvelles dénominations retenues pour les changements de noms. À cette fin, des échanges réguliers ont eu lieu avec les municipalités de Québec, de Sherbrooke, de Trois-Rivières, de Terrebonne, de Salaberry-de-Valleyfield et de Rimouski. Le dossier de Trois-Rivières est maintenant terminé. L'évaluation des dossiers de Québec, de Sherbrooke et de Rimouski est complétée, et ceux-ci pourraient être soumis à l'approbation de la Commission. En ce qui concerne les autres municipalités, seuls quelques travaux ponctuels ont été réalisés jusqu'à maintenant.

La Commission a également mis à jour 102 dossiers municipaux et traité les demandes habituelles provenant des municipalités concernant entre autres des nouvelles dénominations et des changements de noms. En plus des 1588 noms de voies de communication, la Commission a aussi officialisé 257 autres noms d'intérêt municipal à la suite des différents échanges avec les municipalités. Il s'agit principalement de noms de parcs, d'édifices, de secteurs, etc. La Commission a enfin participé à différents congrès et salons liés au monde municipal.

Afin de souligner le 400^e anniversaire de la fondation de l'Acadie, nous avons créé des pages Web visant à mettre en évidence les noms de lieux québécois qui évoquent l'Acadie, son histoire et ses gens. Un groupe de travail nous a par ailleurs soumis des scénarios en vue de la célébration toponymique du 400^e anniversaire de Québec.

Les services aux citoyens

Au cours du dernier exercice, nous avons répondu à plus de 3100 demandes de services.

Aussi, en vue d'améliorer les services en ligne, la Commission a amorcé une refonte de son site Web de même qu'elle a augmenté l'efficacité de son moteur de recherche. Nous avons aussi mis en place un système d'expédition automatique d'accusés de réception par courriel. De plus, un lien direct offert dans les fiches toponymiques permet maintenant aux citoyens de nous transmettre des renseignements jusqu'alors inconnus sur l'origine d'un nom de lieu.

Par ailleurs, l'achalandage de la banque de données TOPOS se confirme, puisque 37 123 pages sont consultées en moyenne chaque mois. Comme une proportion importante des personnes qui interrogent le site Web de la Commission se dit intéressée à connaître l'origine et la signification des noms de lieux, nous avons enrichi notre banque de 3155 nouvelles rubriques. Pour le moment, ce type d'information existe pour 57 883 noms de lieux, soit 23,5 % du total des 246 862 fiches toponymiques accessibles sur le Web.

Depuis novembre dernier, des capsules toponymiques en lien avec l'actualité sont également disponibles en ligne et suscitent un grand intérêt chez nos usagers.

Enfin, nous avons publié en format papier le tant attendu *Guide de l'affichage odonymique*. Le format électronique est également disponible sur le site Web de la Commission. De plus, à partir de TOPOS sur le Web, tous les noms de voies de communication officiels sont maintenant présentés sous la forme d'un panneau odonymique qui illustre le format d'affichage prescrit par l'article 128. Un affichage qui rend compte de la graphie de ces noms dans une adresse est également accessible.

Contribution à la modernisation de l'État

Dans le cadre du plan de modernisation de l'État, la Commission a poursuivi la réorganisation de ses services administratifs en emménageant dans le même immeuble que l'Office québécois de la langue française. La réalisation de ce projet favorise une mise en commun et une utilisation optimale des ressources matérielles de la Commission et de l'Office, tout en reconnaissant et favorisant l'expression de la mission autonome de la Commission. Les économies ainsi dégagées permettront de mettre en place un plan de relève viable pour l'expertise toponymique.

La Commission s'applique par ailleurs à conclure et à mettre en œuvre différents partenariats avec des ministères et des organismes. Ainsi, sommes-nous en pour-parlers avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) afin de convenir d'une entente qui nous permettrait d'avoir accès au fonds cartographique numérique du ministère. La Commission a aussi renouvelé son entente de partenariat avec la Photocartotheque québécoise. Cette collaboration donne, à nos usagers, un accès aux cartes électroniques à l'échelle 1/20 000 et, aux usagers de la Photocartotheque, un lien direct vers la base TOPOS. De plus, la Commission est maintenant incluse dans le portail géographique gouvernemental (Le Québec géographique) que gère le MRNF.

La Commission a enfin comparé sa banque de noms de lieux avec celle du MRNF en vue d'améliorer la conformité de cette dernière aux dispositions de l'article 128 de la Charte de la langue française. Dans la même veine, nous avons effectué une mise à jour du fichier odonymique de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et procédé à la vérification du contenu toponymique du matériel didactique destiné à l'approbation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Contribution au rayonnement de l'expertise québécoise

Plusieurs activités ont permis à la Commission de faire rayonner son expertise sur les scènes internationale, nationale et locale.

Ainsi, la Commission a assisté à la 22^e session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG), à New York et s'est vu attribuer la responsabilité du secrétariat de la Division francophone du GENUNG. Elle a par ailleurs poursuivi sa coopération avec les autorités toponymiques de France pour la diffusion de la banque des exonymes de langue française et pour la diffusion sur Internet d'un cours de toponymie en français.

Sur la scène canadienne, la Commission a participé à la réunion de la Commission de toponymie du Canada, à Kingston (Ontario). Elle a aussi proposé au ministère du Conseil exécutif un projet de partenariat avec Terre-Neuve-et-Labrador.

La Commission s'est également donné une visibilité intéressante grâce à sa collaboration à la réalisation de l'agenda promotionnel des produits et services publié par l'Office québécois de la langue française, où elle a fait la promotion de son centre de documentation francophone spécialisé, unique en Amérique, et a diffusé des capsules d'intérêt toponymique. Dans le cadre de la Francofête et de concert avec l'Office québécois de la langue française, la Commission a remis un prix à la Ville de Trois-Rivières pour la qualité de la langue dans la toponymie. La Commission a enfin participé au colloque *La signalisation des noms de rues : les bonnes pratiques*, organisé par l'Association québécoise du transport et des routes.

Remerciements à l'équipe

En terminant, j'ai à cœur de souligner l'étroite collaboration des membres de la Commission de toponymie dont l'engagement fidèle rend possible la poursuite de nos activités. Je les en remercie sincèrement.

Il m'importe également de saluer la compétence et le dévouement du personnel de la Commission. Cette petite équipe, qui croit en la mission toponymique, sait mener à bien de grandes réalisations malgré le peu de ressources dont elle dispose. Son aide aura été précieuse pour moderniser un centre de services toponymiques déjà renommé et l'adapter aux réalités de la gestion publique du XXI^e siècle. Sa contribution constante et persévérante assurera, j'en suis sûre, un avenir prometteur à la Commission.

La présidente par intérim,
France Boucher

[Partie 1]
***La Commission
de toponymie***

1.1 Mission et mandat

Créée en 1977, en vertu de l'article 122 de la Charte de la langue française, la Commission de toponymie a pris le relais de la Commission de géographie (1912-1977).

La Charte définit la compétence, les devoirs et les pouvoirs de la Commission, qui est l'organisme responsable de la gestion des noms de lieux du Québec.

La Commission doit :

- proposer au gouvernement les normes et les règles d'écriture à respecter dans la dénomination des lieux;
- procéder à l'inventaire et à la conservation des noms de lieux;
- établir et normaliser la terminologie géographique, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française;
- officialiser les noms de lieux;
- diffuser la nomenclature géographique officielle du Québec;
- donner son avis au gouvernement sur toute question que celui-ci soumet en matière de toponymie.

La Commission peut :

- donner son avis au gouvernement et aux autres organismes de l'Administration sur toute question relative à la toponymie;
- dans les territoires non organisés, nommer les lieux géographiques ou en changer les noms;
- avec l'assentiment de l'organisme de l'Administration ayant une compétence concurrente sur le nom de lieu, déterminer ou changer le nom de tout lieu sur un territoire municipal local.

Les noms approuvés par la Commission au cours de l'année doivent être publiés au moins une fois l'an à la *Gazette officielle du Québec*, et ces noms, choisis ou approuvés par la Commission, deviennent d'emploi obligatoire dans les textes et documents de l'Administration et des organismes parapublics, dans la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation.

1.2 Contextes

1.2.1 Contexte externe

La Commission, dont la mission est tracée par la Charte de la langue française, accorde une attention toute particulière au visage francophone de la toponymie québécoise en s'assurant que les éléments génériques des noms de lieux sont en français.

La toponymie étant issue du mariage fécond de la géographie et de la langue, la mission toponymique de l'État doit prendre en compte les dimensions géographique et culturelle des noms de lieux. D'une part, un toponyme permet aux personnes de se repérer et de localiser des lieux. D'autre part, le toponyme favorise l'expression, au moyen d'un message linguistique, du contenu historique et culturel d'une présence humaine spécifique.

C'est ainsi que, tout en préservant le caractère obligatoire d'utilisation des génériques français, la Commission doit respecter la nature duelle des noms de lieux qui permet d'exprimer l'identité de chacune des communautés qui composent le Québec d'aujourd'hui. Aussi, les spécifiques traduisent-ils de façon significative des traits distinctifs de la société québécoise, notamment les particularismes du français québécois et les mots du paysage géographique qui appartiennent à la langue rurale traditionnelle. Mais comme la Charte prévoit une reconnaissance de la communauté québécoise d'expression anglaise ainsi que des peuples autochtones et des autres minorités qui contribuent à faire le Québec d'aujourd'hui, la toponymie du Québec se veut également le reflet de l'apport de ces communautés. Cette approche est également préconisée dans les résolutions adoptées par les Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

Outre la question du choix de la langue des génériques et des spécifiques des noms de lieux, l'aménagement linguistique de la toponymie québécoise s'intéresse de près à la qualité de la langue et à la reconnaissance de l'apport du français québécois à la toponymie.

Rappelons également que la normalisation des noms géographiques représente une activité de premier plan en ce qu'elle concourt au repérage des lieux dans l'espace, fonction essentielle pour assurer la sécurité des personnes, la gestion des ressources naturelles, la qualité de la cartographie, et faciliter les communications de l'État avec ses citoyens. Les bouleversements survenus dans le monde municipal au cours de la dernière année ont aussi soulevé de vives inquiétudes au chapitre de la gestion des noms de voies de communication. Dans la perspective du développement durable, les organismes responsables de la gestion du territoire et des ressources naturelles ont eu à identifier de nouvelles entités à préserver, et ces entités ont dû être définies et nommées.

La gestion des noms de lieux constitue une préoccupation de premier plan dans toutes les nations du monde. Pour cela, la Commission de toponymie participe aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies pour la normalisation des noms géographiques (GENUNG), et son expertise est hautement recherchée.

1.2.2 Contexte interne

Quant au contexte interne, certaines mesures administratives ont, d'une part, été prises pour optimiser l'utilisation des ressources matérielles et humaines, et assurer la relève du personnel qui quitte l'organisme. D'autre part, des efforts ont été faits pour renouveler l'infrastructure informatique nécessaire en vue de mieux servir les usagers habituels de la Commission.

1.3 Clientèles, mandats et services offerts

Les mandats confiés à la Commission touchent l'ensemble des Québécoises et des Québécois, les noms de lieux constituant des points d'ancrage propres à chaque personne.

La Commission fait plus particulièrement bénéficier de son expertise et de ses services tous les ministères et organismes utilisateurs et relayeurs de la toponymie, ainsi que toutes les municipalités, responsables de choisir le nom de leurs voies de communication.

Ainsi, les travaux de la Commission sont indispensables pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, dans sa gestion des forêts, des mines et des zones d'exploitation contrôlées (zec); pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans sa gestion des réserves de biodiversité, des milieux naturels protégés et des barrages; et pour le ministère de la Culture et des Communications, dans son traitement des biens culturels classés. La toponymie constitue également un outil essentiel aux travaux du ministère de la Sécurité publique, responsable de la sécurité des citoyens; à ceux du ministère des Transports, responsable de la signalisation routière; ainsi qu'à ceux du ministère des Affaires municipales et des régions, responsable des grandes réorganisations territoriales. Quant au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, son ministre vient chercher conseil auprès de la Commission, car il est responsable de la qualité de la toponymie diffusée dans le matériel pédagogique au Québec. La Commission de la santé et de la sécurité du travail, la Régie de l'assurance maladie du Québec et le Directeur général des élections du Québec comptent également sur la Commission pour valider la toponymie utilisée dans leurs fichiers d'adresses.

La Commission répond aux besoins de l'industrie touristique et à ceux des entreprises spécialisées dans le domaine des levés géophysiques, dans la production de matériel géographique ou cartographique.

Finalement, la Commission offre ses services aux langagiers, aux journalistes de tous les médias, aux rédacteurs, aux réviseurs et aux traducteurs, qui sont de grands utilisateurs de la toponymie.

1.4 Services, outils et publications

Pour répondre à tous ces besoins, la Commission de toponymie met à la disposition de ses usagers les services, publications et outils suivants :

- un centre de documentation spécialisée en toponymie;
- des consultations téléphoniques personnalisées;
- l'émission d'avis techniques;
- la validation de fichiers d'adresses;
- la validation toponymique de documents cartographiques;
- Topos sur le Web, la banque de données toponymiques en ligne, qui diffuse tous les noms de lieux officiels du Québec, fournit des données techniques et renseigne sur l'origine des noms diffusés;
- des renseignements généraux sur les règles d'écriture, les politiques toponymiques et les critères de choix diffusés sur le site Web de la Commission;
- le *Guide de l'affichage odonymique*;
- les populaires itinéraires toponymiques du Québec;
- *La France et le Québec, des noms en partage*;
- les cahiers traitant de la toponymie autochtone.

1.5 Organisation

1.5.1 Les membres de la Commission de toponymie

La Commission est composée de sept membres, dont une présidente, nommés par le gouvernement pour au plus cinq ans. Au 31 mars 2005, trois postes demeuraient vacants alors que les autres étaient respectivement occupés par :

Nicole RENÉ
Présidente par intérim

Jean-René CÔTÉ
Commissaire

Jacques LACOURSIÈRE
Commissaire

Joël SIMONNET
Commissaire

1.5.2 La structure administrative de la Commission

La Commission de toponymie, organisme autonome dont la mission et le mandat sont définis par la Charte, est rattachée administrativement à l'Office québécois de la langue française qui lui fournit le soutien nécessaire en matière de gestion des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles. On trouvera à l'annexe 1 l'organigramme de la Commission.

1.6 Ressources humaines

Au 31 mars 2005, l'effectif de la Commission de toponymie s'établissait à 17 postes comme le montre le tableau suivant.

L'effectif permanent par catégories d'emploi au 31 mars 2005

Hors cadre	Cadre supérieur	Professionnels	Techniciens	Employés de bureau	TOTAL
*	1	9	5	2	17

* La présidente-directrice générale de l'Office québécois de la langue française est également présidente par intérim de la Commission.

1.6.1 Développement des ressources humaines

La Commission de toponymie (CT), tout comme l'Office québécois de la langue française (OQLF), mise sur le développement de ses ressources humaines. Ainsi, dans le respect de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, la Commission et l'Office ont dépassé l'objectif de 1 % de la masse salariale à consacrer à la formation.

Au cours de l'année 2004-2005, la Commission et l'Office ont consacré 170 568,44 \$ à des activités de formation, y compris le traitement des personnes visées, ce qui correspond à 1,2 % de la masse salariale globale.

Ce montant se répartit de la façon suivante :

	Frais d'inscription	Autres frais*	Rémunération	Total
OQLF et CT	59 281,39 \$	9 406,79 \$	101 880,26 \$	170 568,44 \$

* Frais de déplacement, d'hébergement et de repas

La formation a été axée principalement sur le maintien et l'accroissement des compétences en emploi ainsi que sur le développement de l'expertise relative aux technologies de l'information.

Pour la Commission de toponymie, la participation des membres du personnel aux activités de formation représente 25,6 jours-personnes.

1.6.2 Dotation et mobilité

La Commission de toponymie et l'Office québécois de la langue française, conformément à leur politique visant à encourager la mobilité du personnel, ont offert tous les postes vacants à l'ensemble de leur personnel.

1.6.3 Embauche et représentativité

La Commission, tout comme l'Office, se conforme aux exigences du Conseil du trésor en matière d'embauche du personnel et assure le renouvellement et le rajeunissement de ses effectifs.

À la Commission, deux postes ont été comblés au cours de l'exercice : le premier par recrutement et le deuxième par une affectation d'un membre du personnel de l'Office. Une personne a quitté la Commission pour prendre sa retraite.

En ce qui a trait au personnel occasionnel, la Commission a embauché deux personnes pour des contrats à durée variable, et une de ces personnes avait moins de 35 ans.

À l'été 2004, deux étudiants et une stagiaire ont été accueillis à la Commission de toponymie. Deux de ces personnes appartenaient aux groupes cibles.

Répartition des personnes embauchées à la Commission

	Permanents (y compris les temporaires)	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	1	2	2	1

1.6.3.1 Embauche des membres des communautés culturelles, autochtones et anglophones

En 2004-2005, l'objectif annuel d'embauche de personnel provenant des communautés culturelles, autochtones et anglophones qui vise à hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique était fixé à 25 % des nouveaux employés permanents (y compris les temporaires), occasionnels, stagiaires et étudiants. Le tableau suivant montre les taux d'embauche de membres de communautés culturelles, autochtones et anglophones selon les catégories de personnel, le taux d'embauche total étant de 11,8 %.

Taux d'embauche de membres de communautés culturelles, autochtones et anglophones à la Commission

	Permanents (y compris les temporaires)				Occasionnels				Étudiants				Stagiaires			
	CC	Angl.	Aut.	Global	CC	Angl.	Aut.	Global	CC	Angl.	Aut.	Global	CC	Angl.	Aut.	Global
Nombre de personnes embauchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	1
Pourcentage				0				0				5,9 %				5,9 %

1.6.3.2 Représentativité des groupes cibles au sein de l'organisme

Le tableau suivant montre les taux de représentativité des groupes cibles que l'on trouve actuellement au sein de l'organisme.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'organisme

	Permanents (y compris les temporaires)			
	CC	Angl.	Aut.	Global
Représentation en nombre	0	0	1	1
Pourcentage	0 %	0 %	0 %	5,9 %

1.6.3.3 Représentativité des personnes handicapées

Le gouvernement vise aussi tout particulièrement à favoriser l'intégration des personnes handicapées dans la fonction publique québécoise. Le taux de représentativité pour les personnes handicapées vise l'atteinte d'une cible ministérielle de l'ordre de 2 %. En 2004-2005, il n'y avait aucune personne handicapée au sein de la Commission.

1.6.3.4 Représentativité des femmes

Le tableau suivant montre le taux de représentativité des femmes au sein de l'organisme.

Taux de représentativité des femmes au sein de l'organisme

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien assimilé	Personnel de bureau
Représentation en nombre	1	1	5	2
Pourcentage	5,9 %	5,9 %	29,4 %	11,8 %

1.6.4 Relève

Compte tenu qu'un nombre important d'employés prendront leur retraite au cours des prochaines années, l'Office administre, depuis l'exercice 2001-2002, deux programmes internes de relève : un visant à remplacer le personnel d'encadrement et l'autre, le personnel professionnel et fonctionnaire.

La Commission a bénéficié du programme de relève d'encadrement et a ainsi accueilli une professionnelle de l'Office québécois de la langue française en 2003-2004. Au cours de l'année 2004-2005, à la suite d'une affectation minimale d'un an à un poste d'encadrement et de sa réussite aux divers moyens d'évaluation administrés, elle a obtenu une promotion à titre de cadre. Ce programme de relève s'est terminé le 31 mars 2005.

Au 31 mars 2005, l'Office a également mis fin au Programme de relève à l'intention du personnel fonctionnaire. Depuis 2001-2002, ce programme a permis d'affecter

dix fonctionnaires à des postes de niveau supérieur. À la suite de leur réussite aux divers moyens d'évaluation administrés dans le cadre de concours de promotion, ces personnes ont chacune bénéficié d'une nomination à un poste vacant à l'Office ou à la Commission.

1.6.5 Programme d'aide aux employés

Afin d'assurer le plus haut degré de confidentialité possible, l'Office québécois de la langue française a prolongé le contrat conclu avec un cabinet externe, Les Consultants Longpré et associés inc., dans le cadre du Programme d'aide aux employés.

La Commission bénéficie du programme d'aide aux employés offert par l'Office. Au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2005, douze personnes de l'Office ou de la Commission ont eu recours à ces services professionnels. Il y a eu trente-deux consultations, ce qui représente une dépense totale de 4 675 \$.

En 2004-2005, la Commission et l'Office ont investi dans la gestion de la santé du personnel en faisant la promotion d'un programme de conditionnement physique et en assumant certains frais d'abonnement pour les personnes qui s'inscrivaient à un programme pour la première fois. À l'automne 2004, pour une troisième année consécutive, la campagne de vaccination de deux jours contre la grippe, qui visait à prévenir les absences attribuables à cette maladie, a connu un vif succès à la Commission et à l'Office, puisque 35 % des membres de leur personnel y ont participé.

1.6.6 Relations de travail

Le Comité ministériel sur l'organisation du travail (CMOT) a tenu trois rencontres au cours de l'exercice 2004-2005, alors que le sous-comité du CMOT sur le budget et la sous-traitance a tenu quatre rencontres.

Le Comité mixte ministériel de relations professionnelles (CMMRP) et le Comité ministériel de relations professionnelles (CMRP) ont tenu respectivement quatre et cinq rencontres au cours de l'année.

Le personnel de la Commission est présent au sein des différents comités paritaires.

1.6.7 Santé et sécurité au travail

Du 1^{er} avril au 31 octobre 2004, la Commission a participé au Comité interministériel en santé et sécurité au travail de l'édifice Marie-Guyart. Plusieurs rencontres ont eu lieu durant cette période en vue d'évaluer des solutions de rechange au remplacement du poste d'infirmière à temps plein qui devait être aboli.

Depuis le 1^{er} novembre, à la suite du déménagement de la Commission dans le même immeuble que celui occupé par l'Office québécois de la langue française, la Commission participe aux travaux du comité de l'Office.

En collaboration avec les syndicats, la Commission et l'Office ont entamé divers travaux visant à consolider les activités du comité en santé et sécurité au travail. Des représentants syndicaux et des représentants de l'employeur ont été invités à participer à des séances de formation et d'information sur le sujet ainsi que sur leur rôle respectif en matière de santé et sécurité au travail.

Le personnel du Service de l'administration de l'Office québécois de la langue française a mis à jour les procédures en matière de mesures d'urgence, de secourisme et de sécurité au travail. La Commission, en collaboration avec l'Office, a tenu une séance d'information sur l'application des mesures d'urgence à laquelle participaient les différents partenaires.

1.7 Ressources financières et matérielles

1.7.1 Ressources financières

Afin de rendre compte de données financières justes et comparables, le tableau suivant fait état des dépenses de la Commission pour les années 2003-2004 et 2004-2005 :

Tableau comparatif du budget de dépenses 2003-2004 et 2004-2005

	2003-2004 (000 \$)	2004-2005 (000 \$)
Budget de dépenses		
Rémunération	939,9 \$ *	916,5 \$ *
Fonctionnement	237,9 \$	241,9 \$
Transfert		
Total	1 177,8 \$	1 158,4 \$
Budget d'investissements		
Immobilisation	6,9 \$	9,6 \$

** À l'exclusion de toutes les contributions payées par l'employeur*

1.7.2 Ressources matérielles

Au cours de l'exercice, de nombreux aménagements ont été nécessaires pour déménager la Commission au 750, boulevard Charest Est, dans les locaux déjà occupés par l'Office québécois de la langue française.

Ce nouvel aménagement a permis une mise en commun et une utilisation optimale des ressources matérielles de la Commission et de l'Office.

1.8 Ressources informationnelles

Les ressources informationnelles seront abordées sous deux angles, soit les ressources ayant trait aux technologies de l'information et celles ayant trait aux ressources documentaires.

1.8.1 Technologies de l'information

À la Commission de toponymie, la majeure partie de l'organisation du travail est soutenue par l'utilisation des technologies de l'information. Au cours de l'exercice 2004-2005, le développement des systèmes a été assuré par un professionnel de la Commission, alors que depuis le 1^{er} novembre 2004, tout le soutien informatique est désormais offert par l'équipe du Service informatique de l'Office québécois de la langue française.

Nous avons ainsi procédé à l'amélioration du système maison TOPOS III qui permet la saisie et la mise à jour des données conservées par la Commission et diffusées à la population grâce à la banque Topos sur le Web, Noms et lieux du Québec.

Les technologies occupent également une place importante en matière de services offerts à la population.

Le site Web de la Commission, par exemple, renseigne la population sur les règles d'écriture en toponymie, les critères de choix et les politiques toponymiques. Un formulaire de proposition toponymique y est également disponible.

L'achalandage de Topos sur le Web, la banque de noms de lieux du Québec, ne cesse d'augmenter d'année en année. Topos, qui diffuse gratuitement en ligne la toponymie officielle du Québec, recense plus de 225 000 toponymes, dont les 101 900 noms de voies de communication officiels des municipalités du Québec. Pour plus de 57 800 de ces noms de lieux, la Commission diffuse également l'origine ou la signification du nom. Notons que, depuis juin 2004, les usagers peuvent également nous communiquer des rétroactions ou des informations supplémentaires sur ces données. En vue d'améliorer encore ce service en ligne, nous avons effectué une évaluation du nombre d'interrogations laissées sans réponse, tant en recherche simplifiée qu'en recherche avancée. Les résultats obtenus ont entraîné l'amélioration du moteur de recherche et l'offre aux usagers de nouvelles options de recherche. Un sondage de satisfaction mené auprès des usagers de Topos sur le Web a également été élaboré en collaboration avec le Service de la recherche et des ressources documentaires de l'Office québécois de la langue française. Ce sondage sera administré à l'automne 2005. Les usagers de Topos peuvent également accéder à des cartes à l'échelle 1/20 000, et ce, grâce au renouvellement d'un partenariat avec la Photocartotheque québécoise.

Du point de vue de l'organisation générale du travail, l'ensemble du personnel de la Commission dispose d'un poste de travail informatisé, d'une adresse de courrier électronique et d'un accès libre au réseau Internet. L'ensemble de l'architecture technologique de notre organisme fonctionne en français, et ce, même au niveau des composantes centrales (serveur, bastion de sécurité, messagerie).

1.8.2 Ressources documentaires

La Commission possède une collection unique d'ouvrages spécialisés en toponymie prisée par les clientèles externes et les spécialistes. En effet, en plus d'offrir le soutien documentaire à son personnel, la Commission a accueilli 48 usagers de l'extérieur et a effectué 177 prêts entre bibliothèques.

Pour répondre aux besoins de ses usagers et usagères, la Commission a acquis 15 ouvrages et s'est abonnée ou réabonnée à 20 périodiques.

[Partie **2** **]**

Le cadre de gestion

2.1 Philosophie de gestion

Les principes et les éléments constitutifs de la philosophie de gestion, dont il est question dans ce rapport, ont été adoptés au cours de l'exercice 2002-2003 par la Commission de toponymie et l'Office québécois de la langue française, organisme auquel la Commission est rattachée administrativement. Il en est ainsi de la Déclaration de valeurs.

2.1.1 Principes

Afin de jouer pleinement son rôle, la Commission de toponymie adopte une philosophie de gestion axée sur l'offre de services de qualité à la clientèle, qui s'appuie sur des critères d'efficacité, de rigueur et de transparence. Cette philosophie de gestion repose aussi bien sur la richesse des ressources humaines de l'organisme que sur le sentiment d'appartenance du personnel. Dans le but de mettre à contribution, de façon créative et intelligente, ses ressources humaines, la Commission adhère aux principes de gestion suivants, qui s'inscrivent dans le cadre de la modernisation de l'administration publique :

Notre raison d'être : la satisfaction de la clientèle

La clientèle a droit à des services de qualité au meilleur coût.

Notre force : la performance du personnel

Un personnel responsable, compétent et à l'écoute de la clientèle garantit la qualité des services offerts.

Notre responsabilité : une communication interne franche et ouverte

Source de mobilisation du personnel, la communication crée un climat de confiance, de compréhension et favorise une amélioration continue des services.

2.1.2 Éléments constitutifs

La Commission et sa clientèle

- La Commission vise à offrir à la clientèle des services de qualité au moindre coût.
- La Commission considère que chaque membre du personnel doit contribuer, dans la sphère d'activité qui lui est propre, à maintenir et, le cas échéant, à améliorer ce niveau de qualité.

La Commission et ses ressources humaines

- La Commission considère le personnel comme la ressource-clé de l'organisme.
- La Commission estime que le personnel est compétent.
- La Commission croit que le personnel doit évoluer dans un milieu de travail stimulant, propice au développement de ses connaissances et de ses habiletés.
- La Commission favorise la polyvalence et la flexibilité de son personnel.
- Le personnel de la Commission poursuit des objectifs clairs exprimés sous forme de résultats orientés vers l'offre de services à la clientèle.

- La Commission a pour objectif de responsabiliser le personnel en lui laissant la marge de manœuvre nécessaire et en le rendant responsable des résultats attendus.
- La Commission considère les membres du personnel comme de véritables ambassadeurs et désire accroître leur sentiment d'appartenance à l'organisme.
- L'atteinte des résultats ainsi que le contrôle de la performance constituent des préoccupations importantes au sein de la Commission.

La Commission et sa gestion

- Le gestionnaire a des objectifs précis à atteindre tout en bénéficiant de souplesse dans les moyens à utiliser. En contrepartie, il est responsable de la qualité de ses actions et de la gestion des équipes dont il dirige la prestation de services à la clientèle.
- La Commission retient la participation comme mode de gestion et compte sur le gestionnaire pour le mettre en application. Il favorise du même coup la complémentarité interdirectionnelle et les groupes de travail multidisciplinaires.
- La Commission donne au gestionnaire la responsabilité de mobiliser le personnel sous sa direction et de le rendre solidaire des décisions prises par la direction.
- La Commission incite le gestionnaire à adopter des pratiques de gestion qui visent la reconnaissance du travail du personnel.
- La Commission considère que les communications entre les divers niveaux de la structure hiérarchique sont essentielles et doivent se faire dans un climat de confiance et de respect.
- La Commission valorise la critique constructive, la recherche de l'innovation et la simplification des procédures administratives.

La philosophie de gestion de la Commission s'accompagne de la Déclaration de valeurs ci-dessous qui a pour objectif de guider les actions du personnel afin que ce dernier contribue à l'amélioration des services offerts aux citoyennes et aux citoyens.

2.2 Déclaration de valeurs

La Commission a une mission d'intérêt public en raison des services importants qu'elle rend à la population du Québec. Cette mission, la Commission doit la remplir non seulement avec efficacité, mais aussi dans le respect de valeurs fondamentales.

Ces valeurs prennent une importance accrue en raison des principes réaffirmés dans la Loi sur l'administration publique, qui sont l'autonomie d'action, l'obligation de rendre compte, la transparence et la primauté des services aux citoyennes et citoyens.

La qualité des services à la population et la poursuite de l'intérêt public interpellent donc au plus haut point l'ensemble des membres du personnel de la Commission et elles orientent sa relation avec les citoyennes et citoyens.

Ces impératifs s'appuient sur des valeurs éthiques qui servent d'assise au personnel et dont il convient d'affirmer les plus fondamentales. Ce choix s'inspire de la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise déposée, par le ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor, le 21 novembre 2002.

La Déclaration de valeurs de la Commission constitue un guide lorsque, devant un dilemme éthique, alors que la règle est absente ou n'apparaît pas clairement, un membre du personnel est appelé à prendre une décision. Ce guide a pour objectif d'orienter le sens des gestes accomplis par le personnel de la Commission vers ce que cet organisme considère comme bon et souhaitable. La Commission adhère donc aux valeurs suivantes :

La compétence

Chaque personne s'acquitte de ses tâches avec professionnalisme. Elle met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Elle est responsable de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition. Chaque personne est également responsable du maintien de ses compétences.

L'impartialité

Chaque personne fait preuve de neutralité et d'objectivité. Elle prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous et à toutes un traitement équitable. Elle remplit ses fonctions sans considérations partisans.

L'intégrité

Chaque personne se conduit d'une manière juste et honnête. Elle évite de se mettre dans une situation où elle se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions.

La loyauté et la solidarité

Chaque personne est consciente qu'elle représente la Commission auprès de la population. Elle exerce ses fonctions dans le respect des lois, des règlements et des directives gouvernementales. Chaque personne se sent liée par les orientations et les décisions prises par la Commission. Elle collabore favorablement et dans un esprit d'entraide mutuelle à la mise en application de ces décisions dans son propre secteur d'activité.

Le respect

Chaque personne manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui elle interagit dans l'exercice de ses fonctions. Elle fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles elle entre en relations dans l'exercice de ses fonctions. Elle fait également preuve de diligence et elle évite toute forme de discrimination.

[Partie **3** **]**

Les résultats obtenus en regard du plan stratégique

Cette partie du rapport annuel de gestion de la Commission traite de l'orientation inscrite au Plan stratégique en matière de politique linguistique, des objectifs visés et des résultats atteints.

L'orientation stratégique se lit comme suit :

Assurer l'officialisation des noms de lieux du Québec, leur utilisation et, enfin, leur conservation à titre d'éléments du patrimoine national.

L'axe d'intervention privilégié est le suivant :

Mettre la priorité sur l'officialisation des noms de voies de communication et de barrages, sur la promotion de la toponymie autochtone et l'enrichissement du site Web de la Commission de toponymie.

Les objectifs

Objectif 1

Compléter le traitement des noms de voies de communication municipales, soit 8000 odonymes. Ce nombre ne comprend pas les voies que les municipalités ouvriront durant cette période ni les cas de réexamen qui vont résulter de l'apparition de plusieurs noms identiques dans la foulée des regroupements de municipalités.

Indicateur

Nombre d'odonymes officialisés

Résultats

Objectif 2004-2005	Résultat	% d'atteinte de l'objectif
1500 officialisations odonymiques	1588	105,8 %
Objectif global prévu par la planification stratégique	Résultat	% d'atteinte de l'objectif
8000 noms de voies de communication officialisés	7116	88,9 %

Commentaire

Au cours de l'année, la Commission a officialisé 1588 odonymes, résultat qui se compare à ceux des années antérieures.

Toutefois, l'objectif de 8000 odonymes n'a pu être atteint. Dans le contexte des fusions municipales, les élus municipaux ont sollicité en grand nombre le soutien de la Commission dans le traitement de l'homonymie (noms de voies de communication identiques) sur le territoire des nouvelles villes créées ce qui a entraîné une somme de travail que nous avions sous-estimée. Cette situation risque de perdurer, puisque toutes les municipalités n'ont pas encore emboîté le pas alors que d'autres ont ralenti ou suspendu le processus de normalisation odonymique amorcé en raison des incertitudes liées aux hypothèses de démembrement des villes fusionnées.

Néanmoins, de 2001 à aujourd'hui, les villes de Gatineau, de Saint-Hyacinthe, de Saint-Jérôme, de Thetford Mines, de Trois-Rivières et quelques autres municipalités de moindre importance ont réglé leurs problèmes homonymiques, et l'évaluation des dossiers de Québec et de Sherbrooke a été complétée. Quant aux autres municipalités regroupées, des travaux ponctuels ont été réalisés, mais la problématique n'est toujours pas résolue.

Objectif 2

Effectuer le traitement de noms d'ouvrages (barrages, digues, etc.) et l'officialisation des noms les plus importants, soit 1200 noms au minimum

Indicateur

Nombre d'ouvrages de retenue officialisés

Résultats

Objectif 2004-2005	Résultat	% d'atteinte de l'objectif
50 noms d'ouvrages de retenue	74	148 %
Objectif global prévu par la planification stratégique	Résultat	% d'atteinte de l'objectif
1200 noms d'ouvrages de retenue officialisés	1213	101,1 %

Commentaire

En effectuant l'inventaire des ouvrages de retenue, nous avons rapidement constaté que l'objectif était ambitieux, car même si bon nombre d'ouvrages appartiennent à Hydro-Québec, une quantité certaine appartient pour sa part à des intérêts privés ou à différents autres organismes. Le traitement des noms d'ouvrages appartenant à Hydro-Québec s'est effectué relativement rapidement, bien que certaines confirmations ne nous soient pas parvenues dans le délai requis pour les comptabiliser au présent exercice. Quant au traitement du corpus d'ouvrages appartenant à des propriétaires qui ne possédaient que quelques barrages, voire un seul, il a été beaucoup plus difficile, puisque de multiples interventions se sont avérées nécessaires. Malgré tout, l'objectif a été dépassé (101,1 %).

Objectif 3

Assurer, en ce qui a trait à la préservation et à la mise en valeur des noms patrimoniaux menacés, la préservation d'au moins 50 % des noms de municipalités qui disparaîtront au cours des regroupements municipaux, par leur attribution à des lieux innommés ou dont il est opportun de remplacer le nom.

Indicateur

Pourcentage du nombre d'anciens noms de municipalités maintenus dans la nomenclature géographique officielle

Résultats

Objectif	Résultat
Préservation d'au moins 50 % des noms de municipalités	85,3 %

Commentaire

En fusionnant des municipalités, bon nombre de noms en usage depuis fort longtemps allaient disparaître de la nomenclature géographique officielle du Québec. Afin de préserver ce patrimoine toponymique, souvent séculaire, la Commission a choisi de veiller à la conservation d'anciens noms de municipalités en les réutilisant pour dénommer des arrondissements, des secteurs (c'est-à-dire des périmètres urbains qui correspondent à d'anciens territoires municipaux) ou des quartiers créés au moment des fusions.

Objectif 4

Contribuer à l'amélioration des relations avec les communautés autochtones, et crie en particulier, en publiant un répertoire sectoriel consacré à la toponymie crie

Indicateur

Publication d'un répertoire sectoriel consacré à la toponymie crie
(échéance septembre 2003)

Résultats

L'ouvrage *La toponymie des Crie* a été publié et présenté aux participants à la réunion annuelle de la Commission de toponymie du Canada qui s'est tenue à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) à l'automne 2003.

Commentaire

Le traitement des toponymes crie est le sixième projet visant la toponymie autochtone. Au moment de son lancement officiel, cet ouvrage sera diffusé en format PDF dans le site Web de la Commission en vue d'en assurer la meilleure accessibilité possible et de permettre aux personnes qui auraient des renseignements sur des significations absentes du répertoire d'en informer la Commission. La mise en ligne du document est prévue au début de l'exercice 2005-2006.

Objectif 5

Enrichir le site Web de la Commission

5.1 Traduire en anglais et en espagnol l'information du site Web de la Commission de toponymie.

Résultats

Les pages sont traduites. (Objectif atteint)

Commentaire

En vue de rendre Topos sur le Web, Noms et lieux du Québec, accessible à un plus vaste public, nous avons choisi de traduire, en anglais et en espagnol, le mandat de la Commission ainsi que le mode d'emploi du moteur de recherche de la banque de noms de lieux sur le Web.

5.2 Présenter 30 000 nouvelles rubriques sur l'origine ou la signification de noms de lieux.

Résultats

Il y a 35 279 rubriques concernant l'origine ou la signification des noms de lieux, dont 3155 ont été ajoutées en 2004-2005. (Objectif atteint à 118 %)

Commentaire

Cet objectif s'inscrit dans la foulée des recommandations des Conférences du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG) qui recommande aux organismes nationaux gestionnaires de la toponymie de veiller à conserver les toponymes à titre d'éléments du patrimoine national en stockant l'information liée à l'origine et à la signification des noms de lieux.

[Partie 4]

Les résultats obtenus en regard de la déclaration de services aux citoyens

Cette partie du rapport annuel de gestion de la Commission traite des résultats atteints en regard de la Déclaration de services aux citoyens qui présente les principaux produits et services et fait état des engagements de la Commission en la matière. (*Voir Annexe 2*)

Les engagements de la Commission

Les produits et services de la Commission satisfont généralement bien les citoyens et les principaux utilisateurs, du moins si l'on se base sur les commentaires élogieux que l'on reçoit.

Engagement 1

Répondre avec clarté et simplicité aux demandes des citoyens

Résultats

Au cours de l'exercice, la Commission a rapidement répondu à 3122 demandes de services.

Le centre de documentation de la Commission a aussi prêté 423 documents, dont 177 entre bibliothèques.

Engagement 2

Confirmer à sa clientèle la réception des requêtes qu'elle lui transmet; faire connaître à l'avance les dates de ses réunions; communiquer ses décisions aux intéressés à l'intérieur d'un délai raisonnable

Résultats

La Commission a totalement respecté cet engagement en accusant réception de toutes les requêtes reçues.

Les dates des réunions de la Commission ont systématiquement été annoncées à l'avance dans le site Web, alors que 99 % des dossiers soumis à son approbation ont obtenu un suivi dans le délai prévu de cinq semaines suivant une réunion.

Engagement 3

Publier un avis d'intention de changement d'un nom de lieu, avant son remplacement, pour recueillir l'opinion des intéressés, si, selon la Commission, ce nom identifie un lieu d'importance significative ou que ce nom présente un intérêt certain en raison de sa valeur culturelle ou historique

Résultats

Au cours de l'exercice, aucun avis d'intention n'a été publié.

Engagement 4

En ce qui concerne les consultations personnalisées qu'elle offre, assurer sa clientèle d'une réponse fiable et exacte sur-le-champ ou, au plus tard, dans les 48 heures suivant la réception de la demande, si une recherche est nécessaire.

Résultats

Signalons que 97 % des 3122 demandes de services que les citoyens et les autres usagers ont formulées ont reçu une réponse dans un délai de 48 heures.

Les tableaux suivants présentent la répartition des demandes de services selon les thèmes de ces demandes et selon les catégories de demandeurs. Le nombre total de questions (3978) selon les thèmes est plus grand que le total de demandes, puisque certaines d'entre elles comportent plus d'une question.

La répartition des demandes de services selon les thèmes

Thèmes	Nombre	%
Critères de choix	112	2,82
Divers	253	6,36
Documentation de la bibliothèque	67	1,68
Gentils	69	1,73
Nom d'un lieu	902	22,67
Origine et signification d'un nom	301	7,57
Position d'un lieu	180	4,52
Publications	129	3,24
Question juridique et procédure d'officialisation des noms	231	5,81
Règles d'écriture	454	11,41
Site Web	108	2,71
Terminologie géographique	96	2,41
Traitement d'un dossier*	1 076	27,07
Total	3978	100 %

* On entend généralement par « traitement d'un dossier » une tâche qui consiste à analyser une demande concernant un ou des noms de lieux et à soumettre cette dernière à l'approbation des membres de la Commission.

La répartition des demandes de services selon les catégories de demandeurs

Catégories de demandeurs	Nombre	%
Association ou société*	158	5,06
Citoyen*	649	20,79
Entreprise privée et travailleur autonome *	235	7,53
Média privé*	27	0,86
Gouvernement extérieur	44	1,41
Indéterminé	8	0,26
Média public	26	0,83
Ministère ou organisme public ou parapublic québécois	714	22,87
Municipalité	1 138	36,45
Organisme scolaire	123	3,94
Total	3122	100 %

* Les catégories « Association ou société », « Citoyen », « Entreprise privée et travailleur autonome » et « Média privé » correspondent aux destinataires des produits et services de la Commission de toponymie, au sens de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique (L. R. Q., c. A-6.01) qui précise que les services aux citoyens comprennent, pour l'application de la présente loi, les services offerts à la population et aux entreprises.

Engagement 5

Rendre disponible en tout temps l'information présentée sur son site Web, l'enrichir régulièrement et offrir un service d'assistance à l'utilisateur durant les heures de bureau

Résultats

Le site Web de la Commission a été accessible durant 98,5 % du temps, ce qui constitue une amélioration sur le résultat de 2003-2004 qui était de 96,9 %.

[Partie 5]

Les résultats obtenus en regard d'objectifs complémentaires inscrits au plan d'action annuel 2004-2005

Pour remplir son mandat, la Commission a également réalisé un certain nombre d'actions inscrites à son plan d'action et qui visaient à compléter celles prévues dans le Plan stratégique.

Action 1

Décisions d'officialisation

Objectif

Tenir au moins 5 réunions des membres en vue de poursuivre l'officialisation des noms de lieux.

Résultats

Les membres ont tenu 7 réunions.

Commentaire

Des quelque 3800 toponymes traités au cours de l'année, 2271 ont été officialisés, dont 1588 désignent des voies de communication, 230 des parcs publics, 91 des lacs, 74 des barrages, 27 des rapides, et 38 proviennent de l'enquête menée sur la Basse-Côte-Nord, à Natashquan et à Aguanish.

Profil linguistique des toponymes officialisés par la Commission en 2004-2005

	Toponymes (sauf les odonymes)		Odonymes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Appartenance linguistique						
Français	615	90,03	1459	91,88	2074	91,33
Anglais	43	6,30	84	5,29	127	5,59
Langues amérindiennes	9	1,32	8	0,50	17	0,75
Inuktitut	1	0,15	0	0,00	1	0,04
Autres langues	6	0,88	35	2,20	41	1,81
Indéterminé	9	1,32	2	0,13	11	0,48
	683	100 %	1588	100 %	2271	100 %

Action 2

Avis toponymiques

Objectif

Répondre aux demandes d'avis toponymiques en provenance des ministères et organismes.

Résultats

La Commission a émis 105 avis aux ministères suivants : ministère de la Culture et des Communications, ministère des Affaires municipales et des Régions, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Elle a de plus donné 4 avis-conseils au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en regard de la qualité de la toponymie utilisée dans les manuels scolaires.

Action 3

Avis terminologiques

Objectif

Établir et normaliser la terminologie, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, en vue de satisfaire aux besoins de dénomination.

Résultats

Au cours du dernier exercice, la Commission a défini et retenu 11 nouveaux termes dont *centrale thermique*, *centrale nucléaire*, *sentier polyvalent*, *déchetterie*, *ravage*, *réseau artériel*, *halles* et *parc éolien*.

Elle a par ailleurs révisé ou retenu pour examen 20 types d'entités qui ont fait l'objet par le passé d'avis de recommandation ou de normalisation. Elle a notamment évalué *halte routière*, *voie de desserte*, *municipalité*, *piste cyclable* et *échangeur*.

Commentaire

Le travail de terminologie géographique s'effectue en collaboration avec les terminologues de la Direction des services linguistiques de l'Office québécois de la langue française.

Action 4

Vérification du contenu toponymique de documents

Objectif

Valider les toponymes qui apparaissent sur des cartes officielles.

Résultats

La Commission a validé 3968 noms de lieux inscrits sur 77 cartes produites par des ministères et organismes de l'administration publique.

Commentaire

La normalisation s'inscrit dans les activités courantes de la Commission de toponymie, qu'il s'agisse des travaux relatifs à l'inventaire, au traitement, à l'officialisation, à la diffusion et au contrôle des toponymes ou de la normalisation de la terminologie géographique.

Action 5

Commémoration toponymique

Objectif

Évaluer les demandes de désignations commémoratives.

Résultats

La Commission a évalué 75 demandes de désignations commémoratives de toutes provenances (citoyens, associations, municipalités, ministères et organismes) et elle a traité deux projets majeurs.

En hommage à Cécile Rouleau, première femme à occuper en 1941 un poste de gestionnaire au gouvernement du Québec, la bibliothèque administrative de l'édifice Marie-Guyart a été nommée **Bibliothèque Cécile-Rouleau**. Aussi, un tronçon de l'autoroute Transquébécoise a été renommé en l'honneur de Joseph-Armand Bombardier, inventeur de la motoneige.

Commentaire

La Commission a également délégué des représentants auprès de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs et auprès du Comité consultatif de commémoration de la Commission de la capitale nationale du Québec.

Action 6

Inventaires toponymiques

Objectif

Identifier les zones du Québec laissées depuis longtemps sans opération d'inventaire et effectuer une enquête touchant au moins un feuillet à l'échelle 1/50 000.

Résultats

En 2004-2005, une enquête toponymique sur le terrain a eu lieu sur la Basse-Côte-Nord, à Natashquan et à Aguanish. Elle a touché 8 feuillets d'échelle 1/50 000 (2 au complet et 6 partiellement), ce qui a permis de recueillir 232 nouveaux noms de lieux. Le traitement de l'enquête se poursuivra en 2005-2006.

Action 7

Diffusion de la toponymie officielle

7.1 Rubriques sur l'origine ou la signification de noms de lieux

Objectif

Diffuser la toponymie officielle à jour et ajouter 3000 nouvelles rubriques sur l'origine ou la signification de noms de lieux.

Résultats

En plus de diffuser les 223 775 toponymes officiels, la Commission a ajouté 3155 rubriques sur l'origine ou la signification de noms de lieux.

Commentaire

L'achalandage de TOPOS sur le Web, la banque des noms de lieux du Québec, progresse de façon intéressante avec 37 123 pages html consultées en moyenne chaque

mois, ce qui constitue une augmentation de 4,3 % par rapport à l'année dernière. En vue de stimuler encore davantage l'achalandage de son site, la Commission diffuse maintenant, toutes les deux semaines, des capsules toponymiques en lien avec l'actualité.

Le contenu de la banque de données TOPOS au 31 mars 2005

Répartition selon l'appartenance linguistique	Toponymes (sauf les odonymes)		Odonymes		Total	
	Officiels	Officiels et non officiels	Officiels	Officiels et non officiels	Officiels	Officiels et non officiels
Français	90 488	146 392	89 979	126 427	180 467	272 819
Anglais	14 082	33 132	9 555	16 182	23 637	49 314
Langues amérindiennes	8 741	22 241	588	1 053	9 329	23 294
Inuktitut	3 113	6 972	13	21	3 126	6 993
Autres langues	1 930	2 763	1 400	2 046	3 330	4 809
Indéterminé	3 241	5 625	645	981	3 886	6 606
Total	121 595	217 125	102 180	146 710	223 775	363 835

TOPOS sert à présenter les études et analyses toponymiques aux membres de la Commission pour leur permettre de prendre des décisions éclairées en matière d'officialisation et d'émission d'avis. Il intervient également dans le mandat de diffusion de la Commission en alimentant le site Web, dont une partie est dévolue à la toponymie officielle qui est mise à jour et actualisée après chacune des réunions de l'organisme. De même, il sert à produire l'édition spéciale de la *Gazette officielle du Québec* qui, comme le prévoit la loi, reflète les décisions prises au cours de l'année.

Finalement, pour répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles, la Commission rend disponible sur son site Web l'ensemble des principaux paramètres qui documentent chacune de ses décisions officielles (le spécifique, le générique, le type d'entité, le statut, la localisation exacte, des renseignements sur l'origine ou la signification du nom de lieu, etc.).

7.2 Réédition du dictionnaire illustré *Noms et lieux du Québec*

Objectif

Rédiger 600 nouveaux articles en vue de la réédition du dictionnaire illustré *Noms et lieux du Québec*.

Résultats

Les responsables ont rédigé 800 nouveaux articles.

Commentaire

En collaboration avec les Publications du Québec, la Commission a entrepris de rééditer le dictionnaire illustré *Noms et lieux du Québec* lancé en 1994. L'édition de 2006 consistera en une version augmentée de l'édition d'origine, qui comptera plus de 600 rubriques inédites mettant en valeur le patrimoine toponymique de chacune des dix-sept régions administratives du Québec.

7.3 Guide de l'affichage odonymique

Objectif

Publier et transmettre le *Guide de l'affichage odonymique* et assurer sa diffusion sur le site Web de la Commission de toponymie et sur celui de l'Office québécois de la langue française.

Résultats

Le manuscrit du *Guide de l'affichage odonymique*, produit en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, a été publié et distribué.

Il est également disponible en format PDF dans le site Web de la Commission (www.toponymie.gouv.qc.ca).

7.4 Gazette officielle du Québec

Objectif

Publier les décisions officielles de la Commission à la *Gazette officielle du Québec*.

Résultats

Les décisions de la Commission pour l'année 2004-2005 ont été publiées au numéro 22 de la *Gazette officielle du Québec*, partie 1, le 4 juin 2005.

Action 8

Activités qui concourent au rayonnement du Québec

8.1 Commission de toponymie du Canada

Objectif

Participer à la réunion annuelle de la Commission de toponymie du Canada.

Résultats

La Commission a délégué une représentante à la réunion annuelle de la Commission de toponymie du Canada qui s'est tenue à Kingston en Ontario.

8.2 Division francophone du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

Objectif

Collaborer à la réalisation du Plan d'action 2002-2007 de la Division francophone du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG).

Résultats

Dans le cadre du projet de développement de la banque de données d'exonymes français, la Commission a recueilli 417 nouveaux exonymes qui devront être traités en vue d'une diffusion sur Internet. La Commission a également accueilli une missionnaire de France qui a apporté sa contribution au projet d'adaptation au Web d'un cours d'introduction à la toponymie en français.

Commentaire

Ces deux projets s'inscrivent dans un plan de protection et de mise en valeur du patrimoine toponymique de langue française dans le monde.

Finale­ment, la Commission a participé à la rencontre du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG) qui a eu lieu à New York en avril 2004. Lors de cette rencontre, la Division francophone du GENUNG a tenu une réunion au cours de laquelle elle a fait le point sur le programme 2002-2007, et la directrice de la Commission a accepté le poste de secrétaire de la Division francophone, assistée de M^{me} Elisabeth Calvarin de l'Institut géographique national (France). La Commission continue d'héberger le site de la Division francophone en plus d'en assurer la mise à jour.

Partie 6

Application des obligations législatives et gouvernementales

Cette partie du rapport annuel fait état des obligations législatives et gouvernementales dont la Commission doit rendre compte.

6.1 La politique linguistique

La politique linguistique de la Commission est la même que celle de l'Office québécois de la langue française. Le comité de la politique linguistique, composé des quatre directeurs de l'Office et de la directrice de la Commission de toponymie, s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice.

Le mandat général du comité est de veiller à ce que la Commission et l'Office, dans l'application de leur propre politique linguistique, respectent totalement l'esprit et la lettre de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration (décision du Conseil des ministres n° 96-312), et de faire en sorte que portent fruit les initiatives de promotion du statut et de la qualité du français dans l'ensemble de ses activités.

Les membres ont apporté quelques modifications au texte de la politique linguistique pendant l'exercice. Ils ont reformulé le point 5.2.3, pour éviter toute ambiguïté dans l'énoncé des situations pouvant donner lieu à l'inscription des entreprises sur la liste de non-conformité. Ils ont également résolu d'ajouter dans le texte de la politique une mention relative aux copies conformes de lettres ou de courriels qui ne sont pas rédigés en français (destinés par exemple à des entreprises qui ne sont pas établies au Québec), pour faire en sorte que les membres du personnel puissent avoir accès à leur contenu en français, sans toutefois imposer à l'expéditeur l'obligation d'en faire une traduction.

La version la plus récente de la politique a été insérée dans l'intranet de la Commission et de l'Office et dans l'intranet linguistique de l'Administration.

6.2 L'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

À la Commission de toponymie l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels a comporté des activités de sensibilisation et de formation, mais aucune demande d'accès n'a été formulée à la Commission.

6.3 Activités de sensibilisation et de formation en 2004-2005

Au cours de l'exercice, la Commission, de concert avec l'Office québécois de la langue française, a étudié ou élaboré plusieurs politiques ou directives administratives sur la divulgation des renseignements personnels. Les règles adoptées ont

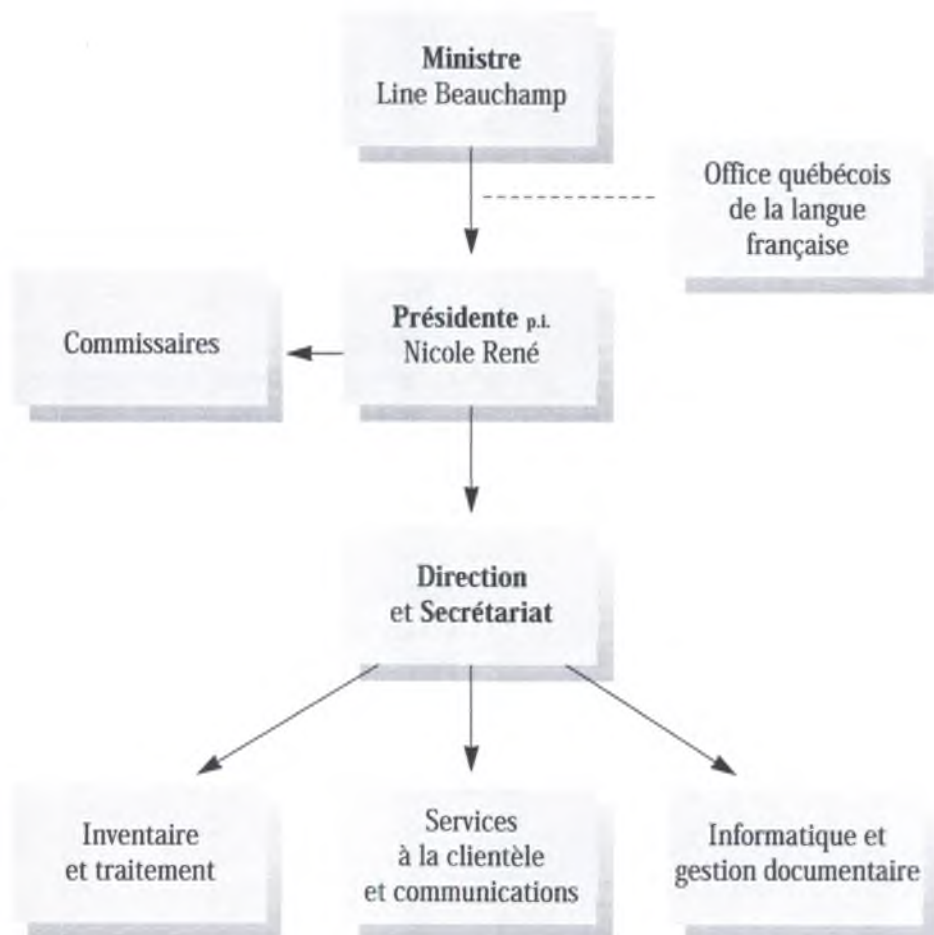
été diffusées à l'ensemble du personnel afin de le sensibiliser aux différentes exigences énoncées dans les documents suivants :

- Directive sur l'éthique et la sécurité des technologies de l'information et des communications;
- Guide de gestion de la sécurité des technologies de l'information et des communications;
- Guide de sécurité informatique pour la protection contre diverses intrusions;
- Directive sur l'utilisation d'Internet et du courrier électronique;
- Directive concernant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels avec « Déclaration de discrétion » ou « Engagement de confidentialité » pour tous les employés ou mandataires.

La Commission considère l'information rattachée à la loi sur l'accès comme très importante. Dans la mesure du possible, le responsable de la loi sur l'accès de la Commission ou celui de l'Office assiste aux conférences présentées par le Secrétariat du Conseil du trésor ou par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Pour l'exercice 2004-2005, le responsable de l'Office a participé à six rencontres, et le partage de l'information a eu lieu.

[Annexe 1]

*Organigramme de la
Commission de toponymie
au 31 mars 2005*



[Annexe 2]

La déclaration de services aux citoyens

La mission

La Commission de toponymie est l'organisme public responsable de la gestion des noms de lieux du Québec. À ce titre, elle doit procéder à l'inventaire, à la conservation, à l'officialisation et à la diffusion des noms de lieux. La Commission remplit sa mission en tenant compte aussi bien des aspects territoriaux (localisation, étendue et nature du lieu) que culturels (langue, origine et signification des noms de lieux) de la toponymie.

Les principaux produits et services

La Charte de la langue française prévoit des obligations pour la Commission. Celles-ci sont à l'origine des produits et des services fournis aux citoyens, le grand public aussi bien que les chercheurs :

- L'officialisation des noms de lieux et la formulation d'avis toponymiques.
- La diffusion de l'information géographique :
 - Sur Internet, grâce à une banque des noms de lieux officiels du Québec, TOPOS sur le Web, qui renseigne sur la localisation, l'origine et la signification de ces noms; grâce aussi à des fichiers électroniques couvrant une foule de sujets toponymiques d'intérêt public.
 - Dans des publications, dont plusieurs sont gratuites, consacrées à des thèmes reliés aux noms de lieux (par exemple les noms autochtones, les noms d'immeubles, les noms commémoratifs, etc.).
- Un service de consultation personnalisé, gratuit et direct, accessible par téléphone au 418 643-2817 ou par courriel à : topo@toponymie.gouv.qc.ca. Ce service couvre tous les aspects des noms de lieux (normes sur le choix et l'écriture des noms, l'origine et la signification de ceux-ci, la terminologie géographique, les juridictions en cause, etc.).
- Une bibliothèque spécialisée (10 000 volumes) susceptible d'aider les chercheurs en matière de toponymie, de généalogie, de géographie et d'histoire, en offrant un service de référence et de prêt entre bibliothèques.

Les engagements de la Commission de toponymie

La Commission s'engage à fournir les meilleurs services et les meilleurs produits en fonction de ses ressources, avec courtoisie et diligence, en diffusant une information exacte et en protégeant les renseignements personnels qu'elle détient. La Commission prend également les engagements particuliers suivants :

- 1- Répondre avec clarté et simplicité aux demandes des citoyens.
- 2- Confirmer à sa clientèle la réception des requêtes qu'elle lui transmet; faire connaître à l'avance les dates de ses réunions; communiquer ses décisions aux intéressés à l'intérieur d'un délai raisonnable.

- 3- Publier un avis d'intention de changement d'un nom de lieu, avant son remplacement, pour recueillir l'opinion des intéressés, si, selon la Commission, ce nom identifie un lieu d'importance significative ou s'il présente un intérêt certain en raison de sa valeur culturelle ou historique.
- 4- En ce qui concerne les consultations personnalisées qu'elle offre, assurer sa clientèle d'une réponse fiable et exacte sur-le-champ ou, au plus tard, dans les 48 heures suivant la réception de la demande, si une recherche est nécessaire.
- 5- Rendre disponible en tout temps l'information présentée sur son site Web, l'enrichir régulièrement et offrir un service d'assistance à l'utilisateur durant les heures de bureau.

***La façon de formuler des commentaires
ou de porter plainte sur les produits
et services de la Commission de toponymie***

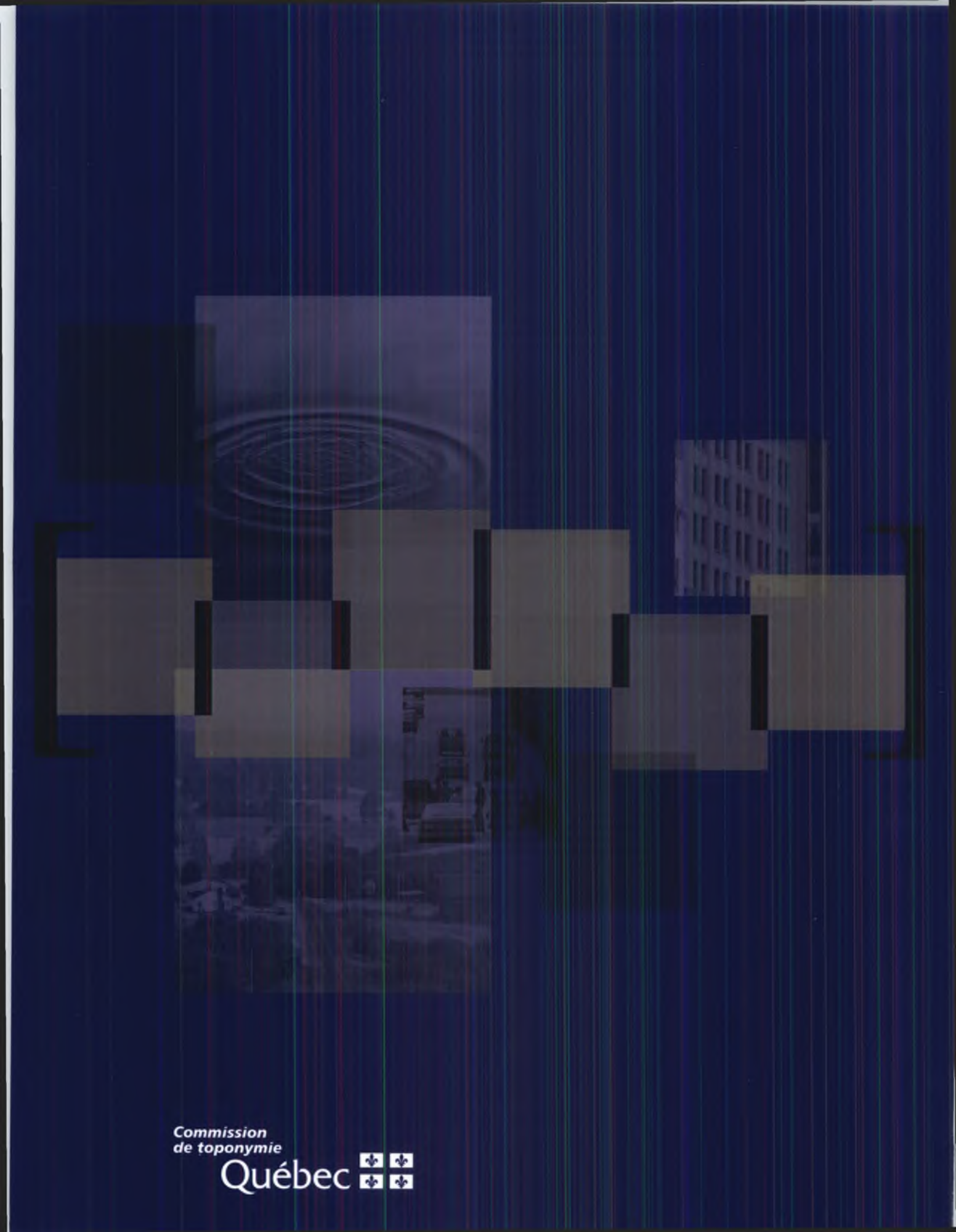
La Commission de toponymie désire connaître l'opinion des utilisateurs de ses produits et services afin de les améliorer. Faites-nous part de vos commentaires, critiques ou plaintes, nous leur réserverons un traitement équitable. Pour joindre la personne responsable du traitement des plaintes et de l'accueil des commentaires, composez le **418 643-2817** ou encore joignez-la par télécopie au **418 644-9466** ou par courriel à commentaires@toponymie.gouv.qc.ca.

***La façon d'accéder aux produits
et services de la Commission de toponymie***

Le bureau de la Commission de toponymie se trouve à l'adresse suivante :

Commission de toponymie
750, boulevard Charest Est, rez-de-chaussée
Québec (Québec) G1K 9M1

L'adresse de son site Web est le www.toponymie.gouv.qc.ca



Commission
de toponymie

Québec

